

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025

Le 04 septembre 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 10 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – BERTHIER Béatrice - BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas - LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusé : ANXIONNAZ Vincent

Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

Mme LIGEON Marie-Cécile est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
 - Rapport d'activité 2024
 - Future composition du conseil communautaire
 - Avis sur le projet de PLH
- Appel de l'AMF à la solidarité en faveur des communes sinistrées des Corbières
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

~~~~~

### *APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 17 juillet 2025 ; il est arrêté par tous les membres présents.

### *COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE*

#### **RAPPORT D'ACTIVITES 2024**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2025-38*

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour l'année 2024. Un exemplaire a été distribué à chaque élu et est consultable par le public.

#### **FUTURE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2025-39*

Le prochain renouvellement général des conseils municipaux aura lieu en mars 2026. La Commune est membre de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et est, à ce titre représentée, au sein de l'organe délibérant de l'EPCI.

Le nombre et la répartition des sièges de la future assemblée communautaire sont actés l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux.

Suite à la réunion du bureau communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise en date du 22 juillet 2025, il est proposé un accord local à 31 conseillers communautaires répartis de la manière suivante :

| Communes              | Nombre de sièges |
|-----------------------|------------------|
| Bourg-Saint-Maurice   | 14               |
| Séez                  | 4                |
| Tignes                | 4                |
| Val d'Isère           | 3                |
| Sainte-Foy-Tarentaise | 2                |
| Montvalezan           | 2                |
| Les Chapelles         | 1                |
| Villaroger            | 1                |

Il est précisé que les communes ne disposant que d'un seul siège bénéficient automatiquement d'un suppléant. Le Conseil municipal approuve l'accord local précité, à 31 sièges pour le mandat 2026-2032.

Pour : à l'unanimité

#### AVIS SUR LE PROJET DE PLH

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2025-40*

Vu le Code de la construction et de l'habitation et ses articles relatifs au programme local de l'habitat, notamment l'article L.302-1 qui établit que « le programme local de l'habitat définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements »

Le projet de programme local de l'habitat, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, est transmis aux communes compétentes en matière de plan local d'urbanisme, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise dispose de la compétence d'élaboration et de mise en œuvre d'un PLH.

Considérant les éléments de contexte suivants :

- Le logement devient un frein à l'activité économique en Haute-Tarentaise, avec des entreprises qui sont contraintes dans leurs recrutements et leurs activités
- Les parcours résidentiels sont bloqués en raison de la tension exercée ; en parallèle, il existe des besoins spécifiques pour certains ménages (saisonniers, jeunes, personnes âgées...)
- Les difficultés d'accès au logement conduisent à une perte de population sur le territoire (baisse du nombre de ménages avec un basculement de l'offre en résidences secondaires, vieillissement de la population...)

Le PLH se compose des pièces suivantes :

- Un diagnostic abordant l'analyse socio-démographique et économique les caractéristiques globales du marché du logement et les enjeux du territoire
- Un document d'orientations énonçant les principes et attendus du PLH ainsi que ses orientations stratégiques
- Un programme d'actions détaillant les modalités de mise en œuvre de la politique de l'habitat durant 6 ans

En ce sens, il constitue à la fois un outil pour définir et mener une politique de l'habitat, l'expression d'une stratégie propre et un cadre de dialogue avec des actions déclinées suivant 4 orientations qui sont :

- AXE 1 – Répondre aux besoins en logements des résidents permanents
- AXE 2 – Engager une politique intercommunale d'amélioration du parc de logements existant
- AXE 3 – Permettre le développement d'une offre de logements pour répondre aux besoins spécifiques
- AXE 4 – Piloter, organiser et animer la politique locale de l'habitat

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2026-2031 tel que présenté en 1er arrêt par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

Pour : à l'unanimité

## APPEL DE L'AMF À LA SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES DES CORBIÈRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2025-41

Monsieur le Maire présente un courrier de l'Association des Maires de France concernant l'incendie d'une intensité exceptionnelle du massif des Corbières et l'activation d'un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vu des demandes de plus en plus importantes suite à de nombreux événements climatiques dévastateurs, la collectivité ayant des projets d'investissements à réaliser (clocher de l'église, etc..) et un budget très serré.

Se prononce comme suit : POUR le soutien (1) : Paul PELLECUER

CONTRE le soutien (6) : Nicolas GUICHARD – Marie-Cécile LIGEON – Liliane MILLERET – Elodie SONDAZ  
Stéphane THOMAT – Nicolas VERNON

ABSTENTIONS (3) : Béatrice BERTHIER – Yann BOIREAU – Cédric VEROLLET

Il n'y aura donc pas de suite donnée à l'appel de l'AMF au fonds de solidarité des communes sinistrées des Corbières.

## COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Cédric VÉROLLET

Point sur les dossiers examinés en commission : Déclaration Préalable :

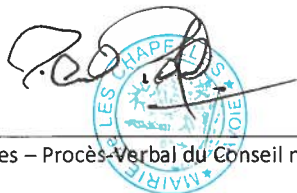
- AUBERTEL Patrice / BONY Emmanuelle à Montgirod – construction d'un carport
- GEISERT Mathieu au Chef-Lieu – réfection et agrandissement de l'entrée
- CARREYRON Florent à Picolard – division parcellaire
- RAULOT Serge au Chef-Lieu – travaux sur construction existante

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Activités de la Ruchette aux Chapelles :
  - Les ateliers relaxation ont remporté un vif succès, ils seront désormais proposés 2 fois par mois.
  - Pour l'atelier informatique, les personnes intéressées sont priées désormais, de prendre contact avec la Ruchette.
- Point sur la rentrée présenté par Elodie SONDAZ :
  - Magalie FRANCOU a remplacé Laurine SOUQ.
  - 55 enfants accueillis dans 3 classes. –
  - Insonorisation de la salle de motricité réalisée
- Point sur les travaux et la MAM présenté par Elodie SONDAZ et Nicolas GUICHARD :
  - Le chantier de la MAM a bien commencé et le planning des interventions distribué aux entreprises
  - Le recalibrage de la route de Montgirod va permettre la création d'un parking à Villarivon.
  - La reprise du clocheton de la chapelle de Couverclaz va être mise en œuvre.
- Dans le cadre du soutien aux associations locales, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose la mise à disposition gratuite d'un barnum destiné à être mutualisé et utilisé par les associations de la commune. La Commune doit candidater pour essayer d'obtenir ce barnum. Un dossier sera donc déposé.
- Nicolas VERNON fait part du succès du festival Jazz Manouche aux Chapelles, l'intégralité du concert a été pris en charge par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. Le prochain spectacle proposé par le Dôme Théâtre aura lieu le 20 novembre 2025 sur le thème de la danse hip-hop. Des ateliers enfants-parents devraient être organisés en amont du spectacle.  
Il informe également que le projet du passage de la Ronde de Bourg-Saint-Maurice n'a pas abouti.

Les Chapelles, le 9 Octobre 2025.

Le Maire,  
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance  
Marie-Cécile LIGEON